

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit de Constantinople, 7 août : Les ambassadeurs d'Angleterre et de France ont, après le départ de M. Anselme et de Sarim-Effendi pour Alexandrie, envoyé aux amiraux des flottes de leurs nations qui attendaient des ordres ultérieurs à Tenedos, l'ordre de se rendre à Alexandrie, et, pour le cas où la flotte turque n'aurait pas été restituée avant leur arrivée, de la reprendre par la force.

ANGLETERRE. — Londres, le 27 août.

A la séance d'hier de la chambre des lords, le vicomte Strangford a demandé si l'on a pris, de concert avec les Etats-Unis des mesures pour prévenir sur la frontière du Canada, le retour d'un système d'oppression illégale, d'un côté, et de représailles fâcheuses de l'autre. Il a aussi demandé si l'on a des motifs fondés de croire que l'état d'hostilité existant entre la France et Buenos-Ayres finira bientôt. Il a fait valoir le préjudice qui en résulte pour le commerce anglais.

Le vicomte Melbourne a donné l'assurance que des mesures ont été prises avec les Etats-Unis. Quant au second point il a annoncé que le gouvernement appréciait tout ce que la situation avait de nuisible pour le commerce anglais, et qu'avant peu des mesures efficaces seraient prises pour y mettre fin.

Le Morning Chronicle publie une correspondance entre lord Palmerston et le colonel Campbell, au sujet des affaires d'Egypte; elle commence au mois de février et finit en août 1858. Voici ce qui en résulte :

Le vicomte Palmerston demande des explications au sujet des préparatifs de guerre que le pacha fait contre la Turquie et lui conseille de s'occuper plutôt de faire cesser les griefs de ses sujets à l'intérieur.

Quant à la déclaration d'indépendance, pour laquelle Méhémet-Ali n'attendait que la soumission complète des insurgés en Syrie, le vicomte Palmerston espère que le pacha reviendra à une résolution plus équitable et plus prudente, attendu que toutes les puissances de l'Europe, y compris l'Angleterre, prêteront force et appui à la Turquie, et qu'alors le résultat de sa résistance serait son exclusion de tout pouvoir.

Le pacha a répondu qu'il ne ferait rien sans connaître les vues des grandes puissances mais qu'il espérait en leur loyauté. Il croyait du reste pouvoir s'arranger avec la Porte, et se contenterait de l'hérédité du pachalik d'Egypte pour ses descendants; du reste il allait se rendre dans la Sennaar et l'or qu'il en rapporterait lui donnerait des amis, qui lui rendraient la Porte favorable. Enfin, d'après la dernière lettre du colonel Campbell, datée du 11 août, Méhémet-Ali persiste dans la ferme résolution de se déclarer indépendant ou au moins d'assurer l'hérédité à sa dynastie, mais il évitera autant que possible d'en venir à une guerre à moins qu'il n'y soit forcé.

On écrit de Lisbonne, le 19 août : L'emprunt de 1400 contos de reis n'a jusqu'ici été réalisé qu'en partie et par de nombreux spéculateurs, qui ont fourni les 25 en obligations du gouvernement émises depuis 1855, et l'autre tiers en monnaie. 200 contos ont été versés au trésor. Il paraît que la banque de Lisbonne fournira le surplus.

Aujourd'hui, à deux heures de relevée, S. M. s'est rendue à la chambre des lords, pour proroger le parlement. L'orateur (président) et les membres de la chambre des communes ayant été sommés de paraître à la barre, S. M. a lu le discours très-gracieux qui suit :

« Mylords et Messieurs ! Les affaires publiques étant terminées, j'ai à présent à m'acquiescer d'un devoir agréable en vous dispensant de votre longue et laborieuse présence au parlement.

Feuilleton.

VERONIQUE.

PAR M. DE BALZAC.

§ III. — ESQUISSE D'UNE VIE COMMUNE EN PROVINCE.

(Suite. Voir nos nos des 27, 28 et 29.)

La splendeur insolite dont M. Graslins accompagna son mariage froissait toutes ses habitudes et contrariait son caractère. Ce grand financier était un très-petit esprit. Véronique n'avait pu juger l'homme avec lequel elle devait passer sa vie, car, durant ces cinquante-cinq visites, Graslins ne lui avait jamais vu que l'homme commercial, le travailleur intrépide qui convenait, devinait, soutenait les entreprises, analysait les affaires publiques en les rapportant toutefois à l'échelle de la banque. Fasciné par le million du beau-père, le parvenu s'était montré généreux par calcul, il avait fait grandement les choses dans l'entraînement que cause le printemps du mariage, et dominé par ce qu'il nommait sa folie, cette maison encore appelée aujourd'hui l'hôtel Graslins. Ayant des chevaux, une calèche, un coupé, naturellement il s'en servit pour rendre avec sa femme ses visites de mariage, pour aller aux dîners et aux bals nommés des retours de noce que les sommités administratives et les maisons riches donnaient aux nouveaux mariés.

Dans le mouvement qui l'emportait en dehors de sa sphère, M. Graslins prit un jour de réception, et fit venir un cuisinier de Paris. Pendant une année environ, il mena donc le train que devait mener un homme qui possédait seize cent mille francs, et pouvait disposer de trois millions en comprenant les fonds de ses anciens associés et ceux qu'on lui confiait. Ce fut alors le personnage le plus marquant de Limoges. Pendant cette année, il mit généralement vingt-cinq pièces de vingt francs tous les mois dans la bourse de Mme. Graslins.

Le beau monde de la ville s'occupa de Véronique au commencement de son mariage, elle était une bonne fortune pour la curiosité presque toujours sans aliment en province, et fut d'autant plus étudiée qu'elle apparaissait dans la société comme un phénomène; mais elle y demeura dans l'attitude simple et modeste d'une personne qui observait des mœurs, des usages, des choses inconnues en voulant s'y conformer. Déjà

» Je me réjouis de ce qu'un traité définitif entre la Hollande et la Belgique, négocié par la médiation des cinq puissances, a terminé les différends entre ces deux pays, et a assuré la paix de l'Europe contre les dangers auxquels elle avait été si longtemps exposée.

» La même concorde qui a amené à une fin pacifique, ces questions difficiles, règne à l'égard des affaires du Levant. Les cinq puissances sont également déterminées à maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'empire Ottoman, et j'ai la confiance que cette union amènera la solution satisfaisante de questions qui sont de la plus haute importance pour l'Europe entière.

» J'ai ressenti le plus vif plaisir de pouvoir contribuer à effectuer une réconciliation entre la France et le Mexique. Décidée à conserver pour mes sujets le bonheur de la paix, je suis toujours bien aise quand je puis saisir l'occasion d'écartier des mé-intelligences entre d'autres puissances.

» J'ai conclu récemment avec le roi des Français, une convention tendant à mettre un terme aux différends qui se sont élevés pendant les dernières années, entre les pêcheurs de la Grande-Bretagne et ceux de la France. Cette convention en faisant cesser les causes de dispute, resserrera entre les deux pays cette union qui est si avantageuse à l'un et à l'autre, et dans l'intérêt général de l'Europe.

» Je continuerai à poursuivre les négociations dans lesquelles je suis engagé pour persuader toutes les puissances de la chrétienté à s'unir dans une ligue générale pour l'extinction entière de la traite des noirs, et j'espère qu'avec l'aide de la Providence, mes efforts dans une cause si juste, seront couronnés de succès.

» Je regrette que les différends qui ont amené le rappel de mon ministre près de la cour de Teheran, n'aient pas encore été arrangés d'une manière satisfaisante par le gouvernement de Perse.

» Pour remplir les engagements qui vous ont été annoncés à l'ouverture de la session actuelle, le gouvernement général des Indes a dirigé une armée au-delà de l'Indus, et j'ai la satisfaction de pouvoir vous informer que la marche de cette armée n'a éprouvé jusqu'à présent aucune opposition, et qu'il y a tout lieu de croire que les objets importants pour lesquels ces opérations militaires ont été entreprises, seront finalement atteints.

» J'ai vu avec beaucoup de satisfaction, l'attention avec laquelle vous vous êtes occupés de l'état et de la position de l'intérieur du pays. Je me joins cordialement aux mesures que vous avez arrêtées pour le maintien de l'ordre, pour la répression des crimes et une meilleure administration de la justice dans la capitale, et j'ai donné volontiers mon assentiment aux bills que vous m'avez présentés pour l'établissement d'une force de sûreté publique (constabulary) plus efficace dans les villes où il en était besoin pour atteindre le but important d'étendre et de renforcer généralement le pouvoir civil dans tout le pays.

» Messieurs de la chambre des communes ! Je vous remercie du zèle et de l'empressement avec lesquels vous avez voté les subsides pour le service de cette année.

» C'est avec satisfaction que j'ai donné mon assentiment à la réduction du port des lettres. J'espère que l'acte que le parlement a passé à ce sujet, soulagera et encouragera le commerce, et que, en facilitant les communications et les correspondances, il produira de grands avantages sociaux, et des améliorations.

» J'ai ordonné que des démarches préliminaires soient faites pour mettre à exécution les intentions du parlement, aussitôt que les arrangements seront complétés.

» Les conditions favorables auxquelles une partie considérable de la dette flottante a été convertie en effets publics, fournit une preuve satisfaisante de la confiance qu'on a dans le crédit et les ressources du pays, ainsi que de votre détermination à conserver intacte la foi nationale.

» Mylords et Messieurs ! C'est avec bien de la peine que je me suis trouvée contrainte

de faire exécuter les lois contre ceux qui ne cachaient plus leurs desseins de résister par la force, aux autorités légales et de renverser les institutions nationales.

» Les procédures solennelles des cours de justice, et l'application rigoureuse de la loi par ceux à qui ce devoir est dévolu, ont arrêté les premiers attentats d'insubordination, et je compte pleinement sur le bon sens de mon peuple, et sur son attachement à la constitution pour le maintien des lois et de l'ordre qui sont aussi nécessaires pour la protection des pauvres que pour le bien-être des classes plus opulentes de la société.

» On connaît maintenant quelques nominations et mutations dans le cabinet. M. Labouchère est nommé président de la chambre du commerce à la place de Poulett-Thompson qui se rend au Canada en qualité de gouverneur; M. Shiel sera vice-président de la chambre de commerce.

FRANCE. — Paris, le 28 août.

Le gouvernement avait fait publier samedi une dépêche télégraphique portant qu'un aide-de-camp de l'amiral Roussin était arrivé à Alexandrie le 5, pour réclamer la flotte turque au nom des 5 cinq puissances. Il paraît que cette fois encore le télégraphe avait trompé le public; voici du moins la nouvelle version que donne ce soir le Moniteur des avis apportés au gouvernement par le dernier paquebot :

« Les nouvelles que le gouvernement a reçues ce matin de Constantinople et d'Alexandrie, vont jusqu'au 7 août.

« Le 6 août, M. le prince de Joinville est arrivé incognito à Constantinople. Tout en respectant cet incognito, le grand-visir avait chargé Namid pacha d'accompagner S. A. R. partout où il lui plairait d'aller.

» On sait que les ambassadeurs des cinq puissances ont remis à la Porte, le 28 juillet, une note collective pour l'en prier à suspendre tout arrangement définitif avec Méhémet-Ali sans leur concours. La Porte a accepté cette médiation.

» Les ambassadeurs ont fait connaître à leurs consuls respectifs, à Alexandrie, la démarche qu'ils avaient faite près de la Porte, en les engageant à en instruire Méhémet-Ali, et le capitaine Anselme, aide-de-camp de M. l'amiral Roussin, porteur de leurs dépêches, a été envoyé à cet effet à Alexandrie, sur un bateau à vapeur ottoman; il était accompagné d'un secrétaire de la Porte, Capou, Kiaïa de Méhémet-Ali à Constantinople, chargé d'une lettre du grand-visir, qui mandait de son côté au pacha la démarche des cinq ambassadeurs, et l'acceptation par la Porte de leur médiation.

» M. le capitaine Anselme est arrivé à Alexandrie le 5 août. Les consuls des cinq puissances se sont immédiatement rendus auprès du vice-roi, et se sont acquittés des ordres qu'ils avaient reçus, en lui faisant connaître que la médiation de leurs cours pour l'arrangement des difficultés existant entre lui et la Porte avait été offerte et acceptée par elle.

» Méhémet-Ali, après avoir protesté de nouveau qu'il ne désirait rien tant que la prospérité, la gloire et l'intégrité de l'empire ottoman, a exprimé le regret que les propositions qu'il avait faites n'eussent point été acceptées, en déclarant de nouveau qu'il ne pouvait s'en départir; il a ajouté qu'il ne lui restait qu'à attendre quelles propositions les grandes puissances croiraient devoir lui faire.

» Quant à l'escadre ottomane, il n'en a pas été question dans cette conférence, et la communication des ambassadeurs à leurs consuls n'en faisait pas mention. Mais précédemment, et à plusieurs reprises, les consuls avaient cherché sans succès à en obtenir la restitution.

» M. le capitaine Cailler écrit du camp de Marasch, le 19 juillet, que la nouvelle de la mort du sultan Mahmoud et de l'avènement au trône de son fils Abdul-Medchid était parvenue officiellement la veille à Ibrahim-pacha, qui avait aussitôt fait tirer cent coups de canon et des milliers de coups de fusil pour célébrer ce grand événement.

» Il paraît certain qu'Hafiz est à Malatia avec 10 à 12 mille hommes.

» Rien n'était changé dans la position de l'armée d'Ibrahim,

proclamée laide, mais bien faite, elle fut regardée comme bonne mais stupide.

Elle apprenait tant de choses, elle avait tant à écouter et à voir, que son air et ses discours donnaient à ce jugement une apparence de justesse. Elle eut d'ailleurs une sorte de torpeur qui ressemblait au manque d'esprit. Le mariage, ce dur métier, disait-elle, pour lequel l'église, le code et sa mère lui avaient recommandé la plus grande résignation, la plus parfaite obéissance, sous peine de faillir à toutes les lois divines et humaines et de causer d'irréparables malheurs, la jeta dans un étourdissement qui atteignait parfois à un degré vertigineux. Silencieuse et recueillie, elle s'écouait autant qu'elle écoutait les autres. En éprouvant la plus violente difficulté d'être, disait Fontenelle, qui allait croissant, elle était épouvantée d'elle-même. La nature regimbait sous les ordres de l'âme, et le corps méconnaissait la volonté. La pauvre créature, prise au piège, pleura sur le sein de la grande mère des affligés : elle eut recours à l'église, elle redoubla de ferveur, elle confia les embûches du démon à son vertueux directeur, elle pria. Jamais, en aucun temps de sa vie, elle ne remplit ses devoirs religieux avec plus d'élan, le désespoir de ne pas aimer son mari la jetait avec violence au pied des autels, où des voix divines et consolatrices lui recommandaient la patience. Elle fut patiente et douce : elle continua de vivre, attendant le bonheur de la maternité.

— Avez-vous vu ce matin madame Graslins, disaient les femmes entre elles. Le mariage ne lui réussit pas, elle était verte.

— Oui, mais auriez-vous donné votre fille à un homme comme monsieur Graslins. On n'épouse pas impunément un pareil monstre !

Depuis que Graslins s'était marié, toutes les mères qui pendant dix ans l'avaient pourchassé, l'accablant d'épigrammes, Véronique maigrissait et devenait réellement laide : ses yeux étaient fatigués, ses traits grossissaient, elle paraissait être honteuse, gênée; ses regards offraient cette triste froideur, tant reprochée aux dévotes, et sa physionomie avait des teintes grises. Elle se trouva languissant pendant cette première année de mariage, ordinairement si brillante pour les jeunes femmes. Aussi chercha-t-elle bientôt des distractions dans la lecture, en profitant du privilège qu'ont les femmes mariées de tout lire : elle lut des romans de Walter-Scott, les poèmes de lord Byron, Goëthe, enfin la nouvelle et l'ancienne littérature. Elle apprit à danser, à dessiner, à laver les aquarelles et des seppia, recherchant avec ardeur toutes les ressources que les femmes opposent aux ennuis de la solitude. Enfin elle se donna cette seconde éducation que les femmes tiennent presque toutes d'un homme, et qu'elle ne tint que d'elle-même. Elle avait dans l'esprit la supériorité d'une nature franche, libre, élevée comme dans un désert; mais fortifiée par la religion.

Elle avait une sorte de grandeur sauvage à laquelle le monde de la province ne pouvait offrir aucune pâture. Tous les livres s'efforçaient de lui peindre l'amour, elle cherchait les traces de ses lectures, et n'apercevait de passion nulle part; l'amour restait dans son cœur, vague et à l'état de germes qui attendent un coup de soleil. Cette profonde mélancolie et ces constantes méditations sur elle-même, durent la ramener par des sentiers obscurs aux rêves brillants de ses derniers jours de jeune fille. Elle regarda plus d'une fois ces poèmes romanesques dont elle fut alors à la fois le théâtre et le sujet; elle revit cette terre baignée de lumière, fleurie, parfumée où tout lui caressait l'âme. Souvent ses yeux pâlis embrassaient les salons avec une curiosité pénétrante, et les hommes qui se pressaient autour d'elle par politesse ressemblaient tous à Graslins; elle les étudiait et semblait interroger leurs femmes; puis n'apercevant aucune de ses douleurs intimes se révéler sur les figures, elle sortait sombre et triste, inquiète d'elle-même.

Les auteurs qu'elle avait lus le matin, répondaient à ses sentiments élevés, leur esprit lui plaisait; elle entendait le soir des banalités qu'on ne déguisait même pas sous une forme spirituelle, des conversations sottes, vides et remplies par des intérêts locaux ou personnels sans importance pour elle. Elle s'étonnait de la chaleur déployée dans des discussions où il ne s'agissait point de sentiment, pour elle l'âme de la vie. On la voyait souvent les yeux fixes, hébétéée, pensant sans doute aux heures de sa jeunesse ignorante passées dans cette chambre pleine d'harmonie, détruite comme elle.

Elle sentait une horrible répugnance à tomber dans le gouffre de petites choses où tournaient les femmes au milieu desquelles elle était forcée de vivre. Ce dédain écrit sur son front, sur ses lèvres, mal déguisé, fut pris pour l'insolence d'une parvenue. Mad. Graslins vit sur tous les visages une froideur, et sentit dans tous les discours une acreté dont elle ignorait les raisons : elle n'avait pas encore pu se faire une amie assez intime qui l'éclairât ou la conseillât. L'injustice, qui révolte les petits esprits, ramène les âmes élevées en elles-mêmes, et leur communique une sorte d'humilité.

Véronique se condamna, chercha ses torts : elle voulut être affable, on la prétendit fautive; elle redoubla de douceur, on la fit passer pour hypocrite, et sa dévotion venait en aide à la calomnie. Elle fit des frais, elle donna des dîners et des bals, elle fut taxée d'orgueil. Malheureusement, dans toutes ses tentatives, mal jugée, repoussée par l'orgueil bas et taquin qui distingue la société de province, où chacun est toujours armé de prétentions et d'inquiétudes, Mad. Graslins entra dans la plus profonde so-

que nous avons précédemment fait connaître, et il n'était nullement question d'aucun mouvement en avant.

Il est fait mention dans la communication ministérielle qui précède d'une lettre de Chosrew-pacha à Méhémet-Ali. Un journal donne ce soir le texte de cette lettre que nous nous empressons de reproduire :

Lettre de S. A. Chosrew-pacha à S. A. Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte.

« J'ai reçu, par le retour d'Akiff-effendi, la réponse de V. A. à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui adresser par cet envoyé, et j'en ai compris le contenu, ainsi que celui du rapport du même Akiff-effendi, sur tout ce qui a été dit entre V. A. et lui. J'ai déposé l'une et l'autre aux pieds de S. H., notre magnanime seigneur, qui en a pris connaissance, et je les ai communiqués ensuite aux principaux dignitaires de la Sublime-Porte, réunis en conseil. Nous nous sommes réjouis en apprenant que V. A., qui est un ancien feudataire de l'empire, qui lui a rendu des services plus réels que tous les autres, qui, pour cette raison, est devenu l'un de nos collègues, avait la noble pensée de faire cause commune avec les membres les plus influents et les plus dévoués de la nation musulmane, et nous avons prié Dieu qu'il exauce nos vœux communs d'union pour le bonheur de l'empire.

« Dans la lettre que j'eus l'honneur de faire remettre à V. A. par Akiff-effendi, je ne parlai de la transmission par hérédité que des provinces égyptiennes; mais ce n'était là qu'une forme employée pour annoncer à V. A. son pardon. Du reste, Akiff-effendi n'avait pas mission de traiter les affaires, il était seulement chargé de vous porter la nouvelle, la plus désirable de toutes, de votre rentrée en grâce; c'est pourquoi j'omis de donner à V. A. de plus amples explications. Quoiqu'il en soit, tous les grands dignitaires de la Sublime-Porte, voulant, avec moi, que vous ayez la sécurité et toutes les garanties nécessaires, et étant prêts à associer leurs efforts aux vôtres pour la prospérité de l'empire, après avoir pris les ordres suprêmes de S. H. notre auguste maître, j'avais donné l'ordre à S. E. Saïb-effendi, un des ministres de la Sublime-Porte, de se rendre auprès de V. A., à l'effet de s'entendre avec elle sur les demandes qu'elle a présentées, sur les services qu'elle a l'intention de rendre, et sur les mesures à prendre dans les conjonctures actuelles.

« Cet envoyé allait partir sur le bateau à vapeur, lorsque les ambassadeurs des cinq grandes puissances ont remis à la Sublime-Porte une note signée par eux dont la traduction se trouve dans la présente lettre. Son contenu fait connaître que les cinq grandes puissances se sont mises d'accord pour discuter et régler les affaires d'Orient. Immédiatement après la présentation de cette note, les hauts dignitaires de la Sublime-Porte se sont réunis de nouveau en conseil, et ils ont été d'avis que l'ingérence des étrangers dans une affaire de suzerain à vassal est une chose assez peu convenable; mais considérant que les cinq grandes puissances s'en étant déjà occupés de concert, le refus de leur médiation contraire aux usages européens, serait offensant pour elles, et pourrait attirer des embarras et du trouble à la nation musulmane vu l'état général des choses; réfléchissant, de plus, qu'ensuite de l'obtention de votre grâce et des projets d'union qui s'effectuent, les garanties d'un concours extérieur deviennent superflues, et que dès lors l'intervention ou la non-intervention des puissances dans l'arrangement des affaires n'est d'aucune importance, les grands dignitaires assemblés, tout en faisant des vœux pour que nous n'ayons jamais à recourir aux étrangers, n'ont pas jugé à propos, dans les circonstances, de repousser la demande imprévue des cinq ambassadeurs, et y ont donné leur adhésion.

« Nous avons désiré, et la volonté de S. H. est que vous soyez informé avant tout de ce qui vient d'avoir lieu. C'est pourquoi le départ de l'envoyé dont il a été question se trouve suspendu. J'ai pris la liberté d'écrire la présente lettre à V. A., et je l'expédie par le bateau à vapeur. Après que V. A. aura pris connaissance de son contenu, ainsi que des rapports adressés par les ambassadeurs aux consuls-généraux, je la prie de vouloir bien me faire connaître son opinion.

« Signé, CHOSREW PACHA.

« PS. Il a été convenu que votre chargé d'affaires à Constantinople, Muffit bey, se chargerait de porter lui-même cette lettre à V. A., pour lui en développer de vive voix le contenu. V. A. connaîtra ainsi plus facilement les choses. »

Le journal qui donne ce document y joint une lettre d'Alexandrie du 6 août où nous trouvons ce passage :

« S. A. le vice-roi a répondu aux consuls-généraux, comme il avait fait déjà précédemment, qu'il espérait que ses demandes au sultan lui seraient accordées, mais que, dans tous les cas, il ne ferait pas la guerre, se maintiendrait dans sa position actuelle et attendrait.

« En effet, n'ayant aucune discussion à soumettre à l'intervention étrangère, il ne peut qu'attendre de son suzerain la con-

titude. Elle revint avec amour dans les bras de l'église, en suivant avec la plus grande rigueur ses moindres pratiques.

Son grand esprit, entouré d'une chair si faible, lui fit voir dans les commandemens multipliés du catholicisme, autant de pierres plantées le long des précipices de la vie, autant de tuteurs apportés par de charitables mains pour soutenir la faiblesse humaine durant le voyage. Le parti libéral inscrivit Mme. Graslin au nombre des dévotes de la ville. Elle fut classée parmi les ultras. Aux différends griefs qu'elle avait innocemment amassés, l'esprit de parti joignit donc ses exaspérations périodiques. Comme elle ne perdait rien, elle abandonna le monde, et se jeta dans la lecture qui lui offrait des ressources infinies; elle méditait sur les livres, elle comparait les méthodes, elle augmentait démesurément la portée de son intelligence et l'étendue de son instruction, elle ouvrit ainsi la porte de son âme à la curiosité. Dans ce temps d'études obstinées où la religion maintenait son esprit, elle obtint l'amitié de M. Grossetête, un de ces vieillards chez lesquels la vie de province a rouillé la supériorité, mais qui par le contact reprennent par places du brillant. Le bonhomme s'intéressa vivement à Véronique qui le récompensa de cette affectueuse et douce chaleur particulière aux vieillards, en déployant, pour lui le premier, les trésors de son cœur et les magnificences de son esprit si secrètement cultivé, mais alors chargé de fleurs.

Ce fragment d'une lettre écrite alors à M. Grossetête peindra la situation où se trouvait cette femme qui devait donner un jour les gages d'un caractère si ferme et si élevé.

« Les fleurs que vous m'avez envoyées pour le bal étaient charmantes, mais elles m'ont suggéré de cruelles réflexions. Ces jolies créations cueillies par vous et destinées à mourir sur mon sein et dans mes cheveux en ornant une fête, m'ont fait songer à celles qui naissent et mouraient dans vos bois sans avoir été vues de quelqu'un, et dont les parfums n'ont été respirés par personne. Je me suis demandé pourquoi je dansais, pourquoi je me parais, de même que je demande à Dieu pourquoi je suis dans ce monde? Vous le voyez, mon ami, tout est piège pour le malheureux, et les moindres choses ramènent les malades à leur mal; mais le plus grand tort de certains maux est une persistance qui les fait devenir une idée. Une douleur constante n'est-elle pas alors une pensée divine? »

« Vous aimez les fleurs pour elles-mêmes, moi je les aime comme j'aime à entendre une belle musique. Ainsi, comme je vous le disais, le secret d'une foule de choses me manque. Vous, mon vieil ami, vous avez une passion, vous êtes horticulteur et botaniste. A votre retour en ville, communiquez-moi votre goût, faites que j'aie à ma serre d'un pied avide comme vous al-

cession promise. Le vice-roi est résolu, et sans retour, de n'accepter aucune décision différente de ses demandes, auxquelles il ne peut rien retrancher. Si l'on veut employer la force, il se maintiendra par la force jusqu'à la dernière extrémité, car il a la conscience d'avoir tout fait pour le maintien de la paix, et l'emploi de la force contre lui prouverait l'intention manifeste, non d'affirmer et de consolider l'empire ottoman mais de détruire le peu de vitalité qui lui reste. »

Un des correspondans d'Orient du *Journal des Débats* lui écrit :

« La flotte française est toujours en vue des Dardanelles. Dans ce moment, chacun est dans l'attente des choses qui vont se passer. Constantinople est muette, mais on dit qu'elle n'est pas calme, et qu'elle couve une révolution qui serait fatale à ceux qui ont promis Ste-Sophie au patriarcat. Les Russes sont accablés; il faut qu'ils cèdent; on ne se battra pas.

« Le prince de Joinville est parti sur le *Papin* pour se rendre à Constantinople.

« L'amiral Stopford est venu rendre à l'amiral Lalande sa visite, accompagné de tous les commandans anglais. L'escadre anglaise est composée de neuf vaisseaux, trois corvettes et trois bateaux à vapeur.

« Les bâtimens français sont plus élégans, mieux tenus généralement que ceux des Anglais; mais nos équipages ne valent pas les leurs, parce qu'ils sont presque tous composés de nouvelles recrues.

« Le vaisseau amiral la *Princesse Charlotte*, de 110 canons, ne vaut pas le *Téna*, de 94, ni l'*Hercule*, de 100. Il n'y a pas de marine qui ait de plus beaux vaisseaux que ceux-là. L'amiral Stopford est âgé de 75 ans. Ses trois fils sont dans son escadre : deux commandent de petits navires, et le troisième est son aide-camp. Parmi les commandans de l'escadre anglaise se trouve le capitaine Napier, qui commandait la flotte portugaise pour dona Maria au combat de St-Vincent. Là aussi est présent le capitaine Walker, commandant il y a quinze jours encore le vaisseau du capitain-pacha, et revenant d'Alexandrie depuis la reddition de la flotte turque, qu'il dirigeait matériellement.

« Les deux flottes française et anglaise réunies se composent de quinze vaisseaux coalisés, dit-on; la meilleure intelligence règne dans leurs relations; les flottes sont occupées en ce moment à se donner des dîners, à se tirer des coups de canon de politesse, et ne croient guère à la gloire qui leur fut promise tant de fois, depuis tant d'années, de forcer ce fameux passage des Dardanelles, qui ressemble beaucoup en ce moment à une porte ouverte du consentement des propriétaires. Les Dardanelles ne seront pas nos colonnes d'Hercule, encore moins nos Thermopyles; la France les passera paisiblement quand on voudra, car elle est capable de les passer de force. La question d'Orient est en ce moment un peu comme les clochers que l'on aperçoit de quelque côté que l'on se tourne. Je vous assure que si elle n'était que question d'Orient, elle serait bien vite tranchée; mais elle est bien plutôt question d'Occident. C'est ce qui la fera traiter indéfiniment, peut-être.

« On dit que l'héritié du pachalick d'Égypte est déjà chose reconnue. Méhémet-Ali tient son indépendance dans ses mains; il a vingt vaisseaux, vingt-cinq frégates, et une armée victorieuse. »

Le gouvernement français vient de résoudre une difficulté dont la solution intéresse au plus haut degré le département du Nord. Le canal de Roubaix a été concédé pour établir une communication facile et peu dispendieuse entre les villes de Lille et de Roubaix d'un côté, et de l'autre la ville de Mons et tout le Hainaut; il devait servir au transport des charbons belges si nécessaires à nos deux grandes villes manufacturières il avait été à peu près achevé jusqu'à la frontière, mais le gouvernement belge refusait d'autoriser la concession d'un canal dit de Lespierre qui devait continuer le canal de Roubaix jusqu'à l'Escaut.

De puissants intérêts en Belgique s'opposaient à cette concession. En stipulant, au profit de ces intérêts, des garanties suffisantes et justes, le gouvernement français vient d'obtenir du gouvernement belge l'engagement d'autoriser la confection du canal de Lespierre. Le traité vient d'être signé par le ministre des affaires étrangères de France; il ne tardera pas à recevoir la ratification des deux gouvernemens.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 21 août.

Léopold O'Donnell a publié un ordre du jour d'une sévérité excessive contre la désertion. Le général O'Donnell annonce qu'il a fait sauter le fort de Tales.

La *Gazette de Madrid* contient la nomination de José Primo Rivera au ministère de la marine, en remplacement de M. Fezrez que le mauvais état de santé empêche d'accepter.

lez à la vôtre, contempler les développemens des plantes, vous épanouir et fleurir avec elles, admirer ce que vous avez créé, voir des couleurs nouvelles, insouffertes qui s'étaient et marchent sous vos yeux et par la vertu de l'eau que vous versez. Je sens un ennui navrant.

« Ma serre à moi ne contient que des ames souffrantes. Les misères que je m'efforce de soulager m'attristent l'âme, et quand je les épouse, quand après avoir vu quelque jeune femme sans linge pour son nouveau-né, quelque vieillard sans pain, j'ai pourvu à leurs besoins, les émotions que m'ont causées leur détresse calmée ne suffisent pas à mon âme! Ah, mon ami, je sens en moi des forces superbes et malfaisantes peut-être? que rien ne peut humilier, que les plus durs commandemens de la religion n'abaissent pas. En allant voir ma mère, et me trouvant seule dans la campagne, il me prend des envies de crier, et je crie. Il me semble que mon corps soit la prison où quelque mauvais génie retient une créature gémissante et attendant les paroles mystérieuses qui doivent briser une forme importune; mais la comparaison n'est pas juste; chez moi, n'est-ce pas au contraire le corps qui s'ennuie, si je puis employer cette expression, la religion n'occupe-t-elle pas mon âme. La lecture et ses richesses ne nourrissent-elles pas incessamment mon esprit? Pourquoi désirer-je une souffrance, si la souffrance rompt la paix énervante de ma vie. »

« Si quelque sentiment, quelque manie à cultiver ne vient à mon aide, je me sens aller dans un gouffre, où toutes les idées s'émoussent, où le caractère s'amourdit, où les ressorts se détendent, où les qualités s'assouplissent, où toutes les forces de l'âme s'éparpillent, et où je ne serai plus l'être que la nature a voulu que je sois. Voilà ce que signifient mes cris; mais qu'ils ne vous empêchent pas de m'envoyer des fleurs. Votre amitié si douce et si bienveillante m'a, depuis quelques mois, reconciliée avec moi-même. Oui, je me trouve heureuse de savoir que vous jetez un coup-d'aël amical sur mon âme à la fois déserte et fleurie, que vous avez une parole douce pour accueillir à son retour la fugitive quand elle a monté le cheval fougueux du rêve et qu'elle revient brisée.

« L'expiration de la seconde année de son mariage, Graslin voyant sa femme ne plus se servir de ses chevaux, et trouvant un bon marché, les vendit. Il rendit les voitures, renvoya le cocher, se laissa prendre son cuisinier par l'évêque, et le remplaça par une cuisinière. Il ne donna plus rien à sa femme, en lui disant qu'il paierait tous ses mémoires; il fut le plus heureux mari du monde, en ne rencontrant aucune résistance à ses volontés chez une femme qui lui avait apporté un million de fortune. Madame Graslin avait été nourrie, élevée sans connaître l'argent, sans être obligée de le faire entrer comme un élément indispensable dans la vie, son abnégation était donc sans mérite.

Bayonne, 25 août.

Don Carlos, le prince des Asturies, l'infant Sébastien, Maroto et Villaréal étaient le 22 à Elorrio. Don Carlos a intimé l'ordre aux insurgés de se rendre à Leucberry. Castaneda a dit-on, échoué contre Sodupe et Areta. Le duc de la Victoire s'est replié sur Vittoria: ces nouvelles sont arrivées par voie carliste.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 29 août.

Par suite de la réduction de l'armée, comme conséquence du traité du 19 avril, des ouvriers employés à l'arsenal de construction militaire, à Anvers, ont été successivement renvoyés depuis quelques mois. Bien que le directeur de cet établissement ait pris cette mesure avec toute l'équité et la philanthropie possibles, il n'en est pas moins résulté que des familles qui trouvaient leurs moyens d'existence dans le travail de l'arsenal, sont venues tout à coup réduites à la misère, parce que cette ressource est venue à leur manquer.

Dans cette situation le *Précurseur* demande s'il ne serait pas possible de trouver un moyen de conserver à l'arsenal de construction d'Anvers toute son activité, et il pense qu'on le pourrait en lui remettant une partie du matériel de transport du chemin de fer, qui est établi par ces entrepreneurs. De cette façon Anvers conserverait en pleine activité un établissement d'une grande importance pour la classe ouvrière de cette ville; l'Etat aurait la réuni des ouvriers qui seraient toujours prêts à se mettre aux travaux de constructions militaires, et l'administration du chemin de fer ne supporterait aucun sacrifice, car l'arsenal d'Anvers jouit d'une estime qui lui mérité à tous égards, sous le rapport de sa direction, comme pour la bonne confection et l'économie des ouvrages qu'on y exécute.

Tout annonce que l'exposition d'objets d'art qui s'ouvrira dimanche prochain, sera fort brillante. Parmi les peintres étrangers qui y exposeront des ouvrages, on cite M. Scheffer, de Paris, qui a envoyé un tableau représentant Charlotte Corday. Une soixantaine de tableaux ont été refusés par le jury.

EXPOSITION D'OBJETS D'ART DE 1859.

Nous devons revenir, pour le rectifier, sur ce que nous avons dit à l'égard de l'admission du public au salon; il n'est pas exact que l'entrée doit être gratuite les premiers jours; pendant la première semaine, le prix d'entrée sera plus élevé que pendant le reste de l'exposition; mais il convient d'observer que la rétribution est consacrée à l'achat d'objets d'arts répartis ensuite entre les souscripteurs par la voie du sort; elle est donc tout à fait dans l'intérêt des exposans.

Voici quelles sont les dispositions arrêtées par la commission directrice :

A partir du 1^{er} septembre 1859, le salon sera ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de relevée, jusqu'au 7 octobre inclusivement.

L'entrée sera gratuite les 12, 15, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 29 septembre, 3 et 6 octobre.

Le prix d'entrée sera de 1 franc du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les autres jours, le prix d'entrée sera de 50 centimes. Les artistes qui ont des objets exposés auront seuls le droit d'entrée gratuite.

(*Indépendant.*)

Bruxelles, le 29 août. — (3 heures.) — Quelques valeurs continuent à être demandées; d'autres descendent progressivement au pair, après avoir joui d'une très grande faveur. En somme, les opérations sont restreintes comme ne l'ont jamais été.

Fonds de l'Etat; dette active 2 1/2 p. c. 55 5/4, 3 p. c. 101 3/4 p. c. 92 1/2, 5 p. c. 71 3/4 A. Société Générale titres en nom 1750, Société de Mutualité en baisse 1051 25 (105 1/8) P. Banque de Belgique 758 75 (75 7/8) A. Société de commerce 1150 (115) P.; Lits Militaires 5450 (115) A.

L'actif espagnol n'a eu qu'un seul cours, mais bien soutenu 10 A. Le journal du matin a annoncé des dépêches télégraphiques qui ne se trouvent ni dans le *Moniteur Universel*, ni dans les correspondances de Paris. Anvers deux heures 5/4 — par voie télégraphique — Ardoin 19.

Amsterdam, 28 août. Dette active 2 1/2 p. c. 54 5/8, 5 p. c. 101 5/4 7/8; billets de banque à 27 7/16; Société de commerce 172 5/8 3/4; Ardoin 19 1/8 1/16; Lits de Pologne 300 fl. 119 1/2 120 1/2 120; Brésiliens 78 1/4.

LIEGE, LE 30 AOUT.

On travaille avec activité à la magnifique station des *Bogaerds*, à Bruxelles: le terrain y est déjà exhaussé dans la plus grande partie; la pose des rails, sur la première section vers Mons, a commencé; elle est achevée presque jusqu'à Hal, et si ce n'était le pont qui s'est écroulé en cette dernière ville lors des inondations de cette année, on aurait pu la livrer prochainement à la circulation. Nous avons, à ce propos, entendu faire la remarque que la construction des lignes du midi, qui n'a été décidée que plus tard, est poussée avec bien plus d'activité que celle de la ligne vers la Prusse, qui la première cependant avait été décelée.

Aussi Graslin trouvait-il dans les coins du secrétaire les sommes qu'il avait remises à sa femme, moins l'argent des aumônes et celui de la toilette, laquelle fut peu dispendieuse à cause des profusions de la corbeille de mariage. Graslin vanta Véronique à tout le monde comme le modèle des femmes. Il déplorait le luxe de ses ameublemens qu'il fit couvrir de housses et il fut le soin de tout empaqueter. La chambre, le boudoir et le cabinet de toilette de sa femme furent seuls exceptés de ses mesures conservatrices qui ne servent rien, car les meubles s'usent aussi bien sous les housses que sans housses. Il habita le rez-de-chaussée de sa maison, où ses bureaux étaient établis, et y reprit sa vie, en chassant aux affaires avec la même activité qu'il par le passé.

L'Auvergnat se crut un excellent homme en assistant au dîner et au déjeuner préparés par les soins de sa femme, mais son inexactitude était si grande, qu'il ne lui arrivait pas dix fois par mois de commencer les repas avec elle; aussi par délicatesse avait-il exigé qu'elle ne l'attendît point; mais Véronique restait jusqu'à ce qu'il fut venu, pour le servir elle-même, voulant au moins accomplir ses obligations d'épouse par quelque point visible. Mais le banquier, à qui les choses du mariage étaient assez indifférentes, et qui n'avait vu que sept cent cinquante mille francs dans sa femme, ne s'aperçut des répulsions de Véronique. Insensiblement, il abandonna madame Graslin pour les affaires. Quand il voulut mettre un lit dans une chambre appartenant à son cabinet, elle s'empressa de le satisfaire.

Ainsi, dix-huit mois après leur mariage, ces deux êtres mal assortis se retrouvèrent chacun dans leur sphère primitive, heureux l'un et l'autre d'y retrouver. L'homme d'argent avait dix-huit cent mille francs à lui. Son activité s'était triplée avec sa fortune, et il revint avec d'autant plus de force à ses habitudes avares que qu'il les avait momentanément quittées. Ses deux commis et son garçon de peine étaient mieux logés, un peu mieux nourris, voilà quelle fut la différence entre le présent et le passé. Il laissait à sa femme une cuisinière et une femme de chambre, deux domestiques indispensables, mais, excepté le strict nécessaire, il ne sortit rien de sa caisse pour son ménage. Heureuse de la tournure que les choses avaient prise, Véronique vit, dans la satisfaction de son mari, une compensation au sacrifice qu'il paraissait faire, par une séparation qu'elle n'aurait jamais demandée; elle ne savait pas être aussi désagréable à Graslin que Graslin était redevable à elle pour elle. Ce divorce secret la rendait à la fois triste et joyeuse, elle avait complétement sur la maternité pour donner un intérêt à sa vie. Mais malgré leur résignation mutuelle, ils atteignirent l'année 1827 sans avoir d'enfant.

(La suite à un prochain numéro.)

On nous assure que le système Laignel est décidément abandonné; rien ne s'oppose donc plus à l'adoption du plan définitif jusqu'à la frontière prussienne ou tout au moins jusqu'à Verriers.

Deux élèves de notre université, MM. Maximin Lehest, de Liège, et Félix Bernard, de Grâce-Montegnée, ont été reçus candidats en droit, le premier avec la grande distinction, et le dernier avec distinction.

Dans la nuit du 27 au 28 août, des voleurs se sont introduits, en escaladant une muraille, dans la maison de M. P... artiste vétérinaire en cette ville; ils ont monté à la chambre du domestique, se sont emparés de ses habillements; ensuite ils se sont rendus à l'écurie et avaient bridé un cheval quand ils ont été obligés de déguerpir. Dans leur fuite, ils ont perdu une botte et un pantalon. Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Nous recevons la lettre suivante qui nous est adressée par plusieurs habitants de la rue Fontaine :

A différentes époques nous sommes adressés à la régence de notre ville, pour la prier de faire mettre le pavé de la rue Fontaine dans un état convenable d'entretien, jusqu'à ce jour nos demandes sont restées sans suite, personne ne pourrait cependant mettre en doute la nécessité d'une prompt réparation, la circulation est gravement compromise, l'inspection des lieux le prouve; nous vous avouons franchement, messieurs les rédacteurs, que nous avons peine à deviner quels motifs ont pu être donnés pour justifier ce retard, assurément ce n'est pas les dépenses dont cette localité aurait été l'objet, car nous avons toujours payé la taxe municipale, sans que Pon nous ait fait participer à ces revenus, et bien certainement on ne peut faire une meilleure application de ces ressources qu'en réparant un pavé dont on a cessé tout entretien depuis plus de trente ans.

Nous avons été à même d'apprécier la justice de la réclamation qui précède; le pavé de la rue de la Fontaine est, à la lettre, impraticable; nous joignons volontiers nos vœux à ceux des réclamants pour que notre conseil communal prenne enfin en considération les demandes qui lui ont été adressées à ce sujet.

Il est un autre point de communication assez fréquent, qui le deviendra bien plus encore lorsque la station du chemin de fer sera établie au Haut-Pré, et qui demande aussi de promptes réparations; nous voulons parler de la rue Chevaufosse, qui conduit de la rue du Gazomètre au vivier de St.-Laurent, vis-à-vis la maison Bidaut. Déjà notre conseil communal, appréciant l'importance de cette communication, y a fait placer des réverbères; c'est bien, mais cela ne suffit pas; l'établissement de ces réverbères ne fait que ressortir plus complètement l'urgence nécessaire des réparations qu'exige cette rue. Le sol, d'une irrégularité dangereuse, est presque chaque jour, couvert de pierres et de gravois qui viennent y déposer les habitants du voisinage, pour comble autant que possible les orniers des voitures et les enfonceurs qu'il présente; mais ces dépôts faits sans ordre et sans suite, loin d'être un moyen d'amélioration, ne font au contraire que rendre la circulation plus difficile.

A diverses reprises, des pétitions ont été adressées au conseil communal pour signaler ces inconvénients et pour le prier de les faire cesser. Les excellentes mesures prises pour l'amélioration de la montagne du Calvaire, communication bien plus éloignée du centre de la ville que celle dont il s'agit, pourraient aussi être appliquées à la rue Chevaufosse; nous n'hésitons pas à déclarer qu'il y a urgence, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'engager quelques-uns des membres de notre conseil communal à visiter cette rue; ils se convaincront facilement de la vérité de nos observations et de la nécessité d'y faire droit.

DES CHARTISTES EN ANGLETERRE.

Les villes manufacturières de l'Angleterre sont en ce moment profondément agitées. Plusieurs d'entr'elles ont été le théâtre d'émeutes sanglantes, de pillages, de tentatives d'incendie. A la suite de ces excès, trois individus ont été condamnés à mort, d'autres déportés ou condamnés à l'emprisonnement. Ces graves désordres ont été provoqués par les chartistes, et depuis quelques temps tous les journaux entretiennent leurs lecteurs des mouvements, des réunions et des résolutions des chartistes. Un écrivain français, M. H. Dussard, transmet de Londres sur cette association des détails utiles à connaître pour suivre tous ces événements déjà graves, mais qui peuvent le devenir encore plus.

Les chartistes sont issus du parti de la réforme; ils en forment la secte la plus avancée; ils se recrutent surtout dans les classes ouvrières.

Après la révolution de Juillet, le parti réformiste ne vit d'autre moyen pour vaincre que d'appeler à son aide l'agitation politique. Des meetings eurent lieu dans tous les centres de grande population; les ouvriers, les artisans y accoururent en foule; c'est là qu'ils commencèrent à prendre goût pour les discussions; ils se façonnèrent, et, professeurs improvisés, ils se firent bientôt parmi les hommes de leur classe, sur tous les points du royaume des partisans; leurs rangs grossirent. Ils s'occupèrent avec ardeur des moyens d'améliorer leur position sociale et de favoriser les intérêts des travailleurs. Quelques orateurs exaltés s'emparèrent des crises commerciales pour jeter dans ces meetings une irritation de plus en plus violente. Alors les timides restèrent en arrière, et les plus hardis, maîtres du champ, tournèrent leurs pensées vers la question de pure politique, croyant que par leur solution ils peuvent arriver à celle bien plus difficile des salaires et de la distribution des richesses.

Les ouvriers, après avoir essayé de l'union contre les maîtres, réclamèrent des droits politiques qui leur permirent de faire directement entendre leurs doléances et d'espérer le redressement de leurs griefs. Ils rédigèrent leur charte et appelèrent une convention qui la sanctionna. Les conventionnaires sont donc les hommes qui rédigèrent ou adoptèrent la charte nouvelle; les chartistes ceux qui en réclament l'application.

Cette charte consiste en deux points principaux :

- 1° Tout citoyen est électeur et éligible;
- 2° Le scrutin sera secret.

Et puis, par appendice, les députés seront payés.

Elle a été signée par plus de 200,000 hommes et envoyée aux communes sous forme de pétition.

Les chartistes croient que ces deux points obtenus toutes les questions seront bientôt résolues.

Le désordre qui vient d'avoir lieu, a plusieurs causes. La première est la frayeur que des réunions d'ouvriers ont causée aux populations. Les Yeomen (la garde bourgeoise) commencèrent à s'exercer en choisissant pour leurs exercices les lieux les plus fréquentés par les ouvriers. Les chartistes parlèrent de s'armer à leur tour, de résister à la force par la force; ils firent un appel aux passions. Au nom de *legal men* (hommes de légalité) pris par les modérés, ils opposèrent les noms formidables de *physical force's men* (hommes de force physique) qu'ils se don-

nèrent eux-mêmes. Les plus violents menacèrent de porter l'incendie dans les villes.

La résolution prise par les chartistes des députations dans les grandes villes manufacturières a été la source de conflits avec la police. En dernier lieu ils ont décidé que le travail devait être suspendu dans les ateliers pendant un mois. L'agitation a été portée au comble.

Suivant M. Dussard, ce parti n'est pas formé, comme on pourrait le croire, d'hommes manquant de pain; il compte beaucoup d'hommes qui travaillent, qui ont quelque confort et qu'inspirent les besoins intellectuels. En Angleterre l'édifice féodal est debout et presque dans toute sa force. Dimes, droit d'aînesse, substitutions, hérédité, patronage, clergé dans l'état s'occupant peu des misères du peuple, grande et puissante aristocratie, mépris des travailleurs, et par suite servilisme de ces derniers. Mais dans l'état actuel de l'Angleterre, les chartistes sont peu redoutables; leur première manifestation s'est montrée sous le hideux aspect de la force brutale. Le nom de *physical force's men* que prennent les associés les a compromis aux yeux de la grande majorité de la nation. (Indép.)

— Le mariage de Mlle. Guelton avec M. Fauconnier vient d'être célébré à Bruxelles.

— Voici le texte de la protestation signée par les ophthalmiques du dépôt de Namur. Elle est couverte de près de 400 signatures et sera, dit-on, envoyée sans délai au département de la guerre :

« Pour rendre hommage à la vérité, les ophthalmiques au dépôt de Namur déclarent qu'aucun d'eux n'a été puni, ni menacé de punition, pour avoir refusé de se soumettre à la cautérisation; qu'au contraire, ils ne demandent qu'à recevoir les soins des médecins, parce qu'ils sont assurés de guérir radicalement et pour toujours, comme tous leurs camarades qui sont venus avant eux au dépôt, et parce qu'ils savent aussi qu'un grand nombre de ces derniers sont arrivés aveugles et s'en sont allés reprendre leur service dans les corps, qu'ils n'avaient pas vus depuis longtemps, et que parmi ceux qui sont à la citadelle, il y en a beaucoup qui se guérissent après avoir perdu toute espérance de revoir la lumière; ils s'empressent d'exprimer en cette occasion toute la reconnaissance qu'ils éprouvent pour leurs médecins dont ils ne peuvent dire que du bien, et d'ajouter qu'ils sont contents au dépôt, où ils ont la soldé, la masse, la nourriture de caserne, un service insignifiant, une permission à leur gré, après le traitement fini, et plus de liberté que dans les hôpitaux où ils comptaient comme tous les autres malades. »

JURY POUR L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS.

M. le ministre de l'intérieur a adressé les instructions suivantes aux membres de ce jury :

La tâche du jury des récompenses comprend quatre objets :

1. L'appréciation des objets d'art commandés par le gouvernement et proposés à son acceptation par la commission directrice;
2. Le choix des objets qui méritent d'être acquis par l'état, et leur évaluation;
3. La confection de la liste des artistes auxquels il peut convenir de décerner des médailles;
4. Celle de la liste des artistes auxquels il peut convenir d'accorder des encouragements pécuniaires...

1. *Objets commandés.* — Les objets d'art commandés par le gouvernement sont les suivants, au nombre de 8 : 1. un tableau représentant des bestiaux, par M. Eugène Verboeckhoven; 2. un tableau représentant la bataille de Woeringen, par M. de Keyzer; 3. un tableau représentant l'abdication de Charles V, par M. Gallait; 4. un tableau représentant la St.-Nicolas, par M. de Braekeleere; 5. un tableau représentant deux jubilaires, par le même; 6. un tableau représentant les seigneurs confédérés remettant leur requête à la gouvernante des Pays-Bas, par M. de Biefve; 7. un tableau représentant les hommes illustres de la Belgique, par M. de Caisne; 8. une statue représentant l'innocence, par M. Simonis.

2. *Achats.* — Parmi les acquisitions faites par l'état, notamment en 1836, il se trouve plusieurs objets d'un mérite réel; mais il s'en rencontre aussi, il faut l'avouer, qui figureraient plus avantageusement dans un salon de particulier que dans un musée national, qui ne doit contenir que les ouvrages propres à servir de modèles aux jeunes artistes et à constater, aux yeux des étrangers, la gloire que la Belgique s'est acquise dans la culture des arts.

Pour éviter les inconvénients auxquels je me suis trouvé exposé jusqu'ici, et pour pouvoir rappeler le choix des achats à sa sévérité normale, j'ai commandé, en 1836, des tableaux à quatre peintres, dont le talent était éprouvé; MM. E. Verboeckhoven, de Braekeleere, de Keyzer et Gallait. Depuis, j'ai renouvelé une convention conclue par mon prédécesseur, en 1835, avec M. de Cuisne, peintre belge, très-distingué, de Paris, et j'ai eu devoir accorder une commande à M. de Biefve, auquel l'occasion de se produire paraissait seule manquer. J'ai encore acheté une statue de M. Simonis, dont le modèle m'avait paru trop remarquable pour que je courusse le risque de laisser échapper cet ouvrage.

Il y aura donc au salon huit objets appartenant à l'état, exécutés par des artistes dont les noms sont des garanties suffisantes de succès. Le gouvernement aura donné, par conséquent, une preuve assez éclatante de l'intérêt que lui inspirent les arts, pour que sa sévérité ne puisse être mal interprétée. On peut désormais se conduire, dans le choix des achats, conformément aux véritables principes. Ces principes se trouvent indiqués dans l'article 21 du règlement. Rien ne doit être acquis à titre d'encouragement. Aucun objet ne doit être acquis s'il ne paraît digne, à cause de son mérite éminent, de figurer au musée national. S'il ne se rencontre, en-dehors des commandes, aucun tableau, aucune statue qui remplisse rigoureusement ces conditions, qu'aucun achat ne se fasse; il suffira des objets commandés.

Quant à l'évaluation, deux intérêts opposés, celui des artistes et celui du trésor, doivent être conciliés, et aucun des deux ne peut être lésé sans préjudice pour les arts. Des prix trop bas blesseraient la justice et décourageraient les artistes en les privant du bénéfice qu'ils doivent légitimement attendre de leur travail. Des prix trop élevés rendraient les encouragements du gouvernement trop peu efficaces, en restreignant ses commandes et ses achats dans un cercle trop étroit. Il importe donc de trouver ici un juste-milieu.

En résumé, il faut que le prix offre à l'artiste un bénéfice équitable, mais assez modéré pour que le gouvernement puisse étendre, autant que faire se peut, le nombre de ses achats et de ses commandes...

3. *Médailles.* — En 1836, j'avais adopté trois classes de médailles. Les médailles de bronze devaient être données à ceux qui avaient fait preuve d'un talent déjà remarquable. Celles d'argent étaient destinées à ceux dont les productions offraient un mérite supérieur. Enfin celles d'or étaient réservées à ceux qui parvenaient à se placer dans le cercle étroit et privilégié de ces artistes qui, par leur talent éminent, fixent le rang que leur

pays doit occuper parmi les nations qui cultivent les arts. Ce système me permettait de multiplier les récompenses au moyen de leurs divers degrés, sans en diminuer la valeur, en accordant la même médaille à un trop grand nombre de concurrents. Malheureusement il n'a pas été compris.

La plupart des artistes ont considéré la médaille de bronze comme un simple encouragement plutôt que comme une récompense honorable. La médaille d'argent elle-même a été loin d'obtenir l'importance que le gouvernement lui attribuait. D'une autre part, le jury de cette année a peut-être, jusqu'à un certain point, partagé l'erreur commune et contribué à l'accroître, en proposant trop libéralement des distinctions qui perdent de leur prix lorsqu'elles excèdent une juste proportion.

Sans doute, cette erreur n'affectait en rien le mérite d'un système rationnel en lui-même; cependant je n'ai pas cru devoir lutter contre une opinion mal fondée, mais généralement répandue. Il m'a semblé qu'une récompense honorifique n'obtiendrait jamais son plein effet, si celui qui la décerne et celui qui la reçoit n'y attachent pas le même degré d'estime. En conséquence, j'ai proposé au roi d'établir une médaille en vermeil destinée aux récompenses ordinaires, et une médaille en or réservée à ceux qui font preuve d'un talent extraordinaire.

Vous trouverez, messieurs, les règles qui doivent vous guider, dans les art. 27 et 28 du règlement organique; je vous prie de bien vous pénétrer de leur esprit.

Aucune médaille ne peut être décernée à titre d'encouragement : tel est le premier principe établi. Il n'y a donc pas lieu d'avoir égard aux progrès plus ou moins rapides qu'un artiste a pu faire. Le mérite réel d'un ouvrage donne seul des titres à une récompense.

L'art. 28 du règlement exige expressément un mérite distingué. Il ne suffit donc pas qu'un ouvrage offre un degré quelconque de bonté, même celui qui aurait pu lui valoir en 1836 la médaille de bronze. Il faut qu'il offre un mérite réellement distingué, c'est-à-dire, un mérite peu commun, et qui l'éleve au-dessus de la classe ordinaire des bons ouvrages. Il en résultera que la médaille de vermeil ne pourra se décerner qu'à un nombre assez restreint de concurrents. Ce serait une grave erreur, et dont il importe que vous vous préserviez soigneusement, que de vouloir compenser le défaut d'une médaille inférieure en proposant plus libéralement la médaille de vermeil.

Les termes du règlement vous indiquent assez, messieurs, avec quelle discrétion les médailles d'or doivent être proposées. J'avais songé, d'abord, à établir comme règle qu'une seule médaille de ce genre pouvait être décernée dans une même division d'objets d'art; mais j'ai pensé que souvent le jugement serait presque impossible entre deux ou plusieurs ouvrages à peu près égaux, et que, d'ailleurs, cette espèce de concours serait peu agréable aux intéressés. J'ai donc préféré ne vous donner d'autres règles à ce sujet que la connaissance exacte de mes intentions et le zèle éclairé qui vous anime pour les arts.

Aux termes de l'art. 30 la médaille d'or ne peut pas être décernée une seconde fois au même artiste pour des objets rentrant dans une même division, et aucune médaille ne peut plus être à ceux auxquels le roi a bien voulu accorder la décoration de son ordre, à l'occasion d'une exposition. Ces dispositions devront être appliquées aux artistes qui ont reçu la médaille d'or en 1836, ou qui ont obtenu la décoration à l'une des expositions de 1833 et de 1836. Quant aux artistes décorés dans d'autres occasions, rien n'empêche qu'une médaille leur soit décernée, le cas échéant.

4. Il serait difficile, messieurs, de vous donner des instructions bien précises sur ce qui concerne les encouragements pécuniaires.

La première condition est nécessairement celle d'un talent progressif et réel, quoiqu'il n'ait pas besoin d'être aussi mûri que celui qui peut justifier la proposition d'une médaille. Du reste, la position personnelle de l'intéressé, ses efforts, d'autres circonstances impossibles à prévoir, peuvent influer sur vos propositions.

Je me borne à vous recommander, en général une sage discrétion...

Il me reste, messieurs, à vous exprimer le vœu et l'espoir que la mission que vous avez bien voulu accepter, soit fertile en bons résultats, et que votre concours judicieux donne une forte et heureuse impulsion aux beaux-arts, objets de toute ma sollicitude.

VOL A LA CASQUETTE. — Moyen de s'en préserver.

Hier, vers les 8 heures du soir, une charette de brasseur stationnait dans la rue Féronstrée, à quelque distance du magasin à clous de M. M. quinay. Des deux garçons qui la conduisaient, l'un était enté dans la maison du particulier où il avait remis un tonneau de bière, l'autre, assis sur un des brancards de la charette, sifflait tranquillement un petit air en attendant le retour de son compagnon. Tout-à-coup un inconnu, qui s'était glissé doucement derrière le siffleur, s'empara de sa casquette, et s'enfuit à toutes jambes. L'ouvrier surpris, sauta de la charette, se mit à la poursuite du voleur qui s'élança dans la rue de la Grasse-poule, puis en Pourceau-rue, et disparut. Le pauvre garçon brasseur, volé, essouffé, décoiffé, vint tristement reprendre sa place sur la charette, jurant bien, pour éviter pareil malheur, de ne porter désormais qu'un bonnet de coton.

PROVINCE DE LIEGE.

PLANTATIONS.

AVIS. — Mardi 10 septembre 1839, il sera procédé, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication de la fourniture et mise en place, et de l'entretien pendant cinq années, d'un nombre d'arbres déterminé à planter sur les routes de première classe, n° 4, de Bruxelles vers Malmedy, section de Bruxelles à Liège, et sur celle de 2^{me} classe, n° 16, de Liège vers Tongres, dans la province de Liège.

Cette adjudication aura lieu par voie de simple soumission de la manière indiquée à l'article 41 du devis et cahier des charges dont on peut prendre connaissance à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement.

Liège, le 21 août 1839.

Pour le gouverneur de la province de Liège :
Le membre de la députation délégué,
SCRONX.

Le sieur Dossin, serrurier, demande l'autorisation de faire construire une petite forge dans la cave de son habitation, située rue Pierreuse, n. 545.
Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.
A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 23 août 1859.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 1^{er} septembre, OUVERTURE. ABONNEMENT COURANT.
Avis. — L'administration théâtrale a l'honneur de prévenir le public, qu'en ce moment il y a plusieurs loges disponibles tant aux Premières qu'aux Baignoires, avec le droit de titulaire.
S'adresser pour la location à M. Lefèvre, contrôleur, ou à M^{me} V^o Narcisse, chargée du bureau de location.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 29 AOUT.
Naissances : 2 garçons, 5 filles.
Décès : 3 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir :
Jean Pierre Hennechienne, âgé de 56 ans, serrurier, rue Grasse-Poule, célibataire. — Jean Henri Théodore, âgé de 20 ans, armurier, rue du Cimetière, célibataire. — Anne Cécile d'Erkenet, âgée de 81 ans, rentière, rue Sœurs-Grises, épouse de Jacq. Jh. Fresart.

ANNONCES.
Fête St.-Gilles.

DIMANCHE 1^{er} Septembre, et DIMANCHE 8, BAL CHAMPÊTRE, chez SMETS-DEGUELDRE, faubourg St.-Laurent, on y trouvera des OIES, préparées comme de coutume, ainsi que toutes espèces de comestibles.

Société du Casino.

Grande HARMONIE, dimanche à 5 heures.

Une DEMOISELLE sachant travailler dans les modes peut se présenter au N^o 11-19, rue du Pont-d'Île. On DEMANDE aussi des APPRENTIES.

A VENDRE, ou à LOUER en une seule, ou en deux parties indépendantes, une MAISON avec JARDIN.
S'adresser rue Agimont, N^o 524.

UNE FEMME DE CHAMBRE ou BONNE D'ENFANT désire se PLACER. — S'adresser rue de la Cloche à l'enseigne du Mortier, derrière l'Hôtel-de-Ville.

ALOUER pour le premier AOUT prochain, ou à VENDRE ou ECHANGER contre BIENS RURAUX le

Grand et Bel Hôtel
D'ANSEBOURG,

ci-devant préfecture, sis à Liège, sur la Batte. S'adresser au notaire PAQUE, rue Souverain-Pont.

VENTE
D'UNE MAISON.

MARDI 17 SEPTEMBRE 1859, à dix heures du matin, au bureau de M. le juge-de-paix du quartier du Nord, rue Neuve derrière le Palais, le notaire DELEXHY exposera en VENTE aux enchères

UNE MAISON ENTièrement RESTAURÉE, portant le numéro 552, sise à Liège, rue devant St-Thomas. S'adresser au dit notaire pour prendre inspection du cahier des charges.

ADJUDICATION DEFINITIVE.

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

Le notaire SERVAIS procédera, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n. 2, à la VENTE, sans remise, ni réserve de surenchère,

Jolie Maison, N. 584,

Située à la promenade d'Avroy, à Liège, dans la partie la plus agréable de cette belle localité.
Cette maison, naguères rebâtie à neuf, se distingue par le bon goût de sa construction et la fraîcheur de ses appartements.
On peut la voir, chaque jour, de 2 à 6 heures.
S'adresser au notaire, pour tous autres renseignements.

EN VENTE

Chez **LEBRUN-DEVIGNE**, libraire éditeur, à Gand et chez tous les libraires du Royaume :

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE
A L'USAGE DES ÉCOLES BELGES,

avec l'application des règles à l'histoire de la Belgique, ainsi qu'un traité simplifié de la conjugaison, du participe, de l'analyse, de la versification française, et le tableau raisonné des principaux flandricismes et wallonismes.
Par A.-F. Guillerez, professeur à l'université de Paris, etc.
Cet ouvrage est suivi d'exercices non cacographiques, appliqués à l'histoire nationale et extraits des meilleurs écrivains belges, par R. Williquet et A. F. Guillerez.
Fort vol. in-12 de 440 pages. Prix : 2 fr. 50 c.

MONT-DE-PIÈTE DE LIÈGE,
QUAI DE LA BATTE, N. 85.

VENTE
DES

GAGES SURANNÉS,

LES JEUDI 5, 12, 19, et 26 SEPTEMBRE, à 2 heures de relevée.

MERCREDI 4, A LA MÊME HEURE, VENTE EXTRAORDINAIRE DE BIJOUTERIE NEUVE CONTROLÉE,

Consistant en Boucles d'oreille, Médailles, Bagues, Épingles, Boutons, Colliers, Chainettes, Montre d'or, Bagues de diamans et 5 Pièces de toile bleue.
Ces OBJETS seront à voir pendant la matinée du jour de la VENTE.
Le directeur, Félix JEHOTTE.

ARRIVÉE DE M. MALLAN,

PLOMBAGE
DES

DENTSCARIÉES,
AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS,

REPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Monsieur JOHN MALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale : Mallan et fils, n^o 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles et de ses environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importans dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRODIBLES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GÂTÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCÉDANUM, qui dans quelques secondes se rendroit en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconvenient. Le caractère particulier de cet EMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvenient les LIGATURES et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les DENTS VOISINES, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les attraits du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.

Dans les cas les plus désespérés M. J. MALLAN raffermir les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'âge, concrétions de tartres, scorbut ou affections mercurielles des gencives.

Consulte chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, ou l'on peut se procurer son Traité sur les Dents, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine; il descendra à l'hôtel de l'AIGLE NOIRE, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

LIBRAIRIE DE J. J. LARDINOIS,
RUE DEVANT-LES-CARMES, N. 584-44, A LIÈGE.

Journées Mémorables de la Révolution française, racontées par un père à ses fils, ou récit complet des évènements qui se sont passés en France, depuis 1787 jusqu'en 1804 : par le vicomte WALSH, auteur des Lettres Vendéennes, et du Tableau des Fêtes Chrétiennes. 2 beaux vol. in-8^o, ornés de portraits. Prix 4 frs. (L'édition française coûte 28 francs.)
Voyage ou mes Vacances en Italie. Beau vol. in-8^o, avec estampe, 2 fr. — Le même in-12, 1 fr. 50 c.
Louis-le-Pieux et son siècle; par Frantin, auteur des Annales du Moyen-âge. 2 beaux vol. in-8^o, avec cartes, etc., 15 francs.
Promenades historiques dans le pays de Liège, par le docteur B. Y. 2 volumes in-8^o, ornés de cartes, planches, etc., 9 frs.

COMPAGNIES
D'ASSURANCES GÉNÉRALES

RISQUES D'INCENDIE,
SUR LA VIE,

LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES,

APPROUVÉES
par arrêté royal des 12 juin 1824 et 2 juin 1850.

Sous la direction de M. le comte A.-J. COGHEN, ex-ministre des finances, et membre de la chambre des représentants.

On peut se procurer tous les renseignements au bureau de M. PRIOT, à la conservation des hypothèques à Liège, ou en son domicile, n^o 201, faubourg d'Americœur, agent particulier des dites compagnies.

UNE DEMOISELLE ayant dirigé pendant deux ans la grande classe d'une des premières pensions de Paris, enseignant, outre tout ce qui constitue l'éducation d'une demoiselle: le Piano, le Chant et la Langue Allemande désire se placer comme INSTITUTRICE. — S'adresser, sous les Initiales P. B., au bureau de cette feuille.

CHEMIN DE FER. — TARIF DES VOYAGEURS.

STATIONS DE DÉPART.	STATIONS DE DESTINATIONS.					
	A BRUXELLES.		A MALINES.		A ANVERS.	
	Dilig.	C. à B. Wag.	Dilig.	C. à B. Wag.	Dilig.	C. à B. Wag.
De Bruxelles..	2	1 25 1	2	1 25 1	5 50	2 25 1 75
» Malines..	2	1 25 1	2	1 25 1	2	1 25 1
» Anvers..	5 50	2 25 1 75	5 50	2 25 1 75	5 50	2 25 1 75
» Termonde..	5 25	2 1 50	5 25	2 1 50	5 25	2 1 50
» Gand..	5	5 25 2 25	4	2 50 1 75	5	5 25 2 25
» Ostende..	10	6 50 5	8 75	5 75 4 25	10	6 50 5
» Louvain..	5	2 1 25	2	1 25 1	5 50	2 25 1 75
» Tirlemont..	4 75	5 25 2 25	5 50	2 25 1 75	5 50	5 50 2 50
» Ans..	8	5 50 4	7	4 75 5 50	9	6 5 5 50
	A LOUVAIN.		A TIRLEMONT.		A ANS.	
De Bruxelles..	5	2 1 25	4 75	5 25 2 25	8	5 50 4
» Malines..	2	1 25 1	5 50	2 25 1 75	7	4 75 5 50
» Anvers..	5 50	2 25 1 75	5 50	5 50 2 50	9	6 5 4 50
» Termonde..	5 50	2 25 1 75	5 50	5 50 2 50	9	6 5 4 50
» Gand..	5 75	5 75 2 75	7	4 75 5 50	10 75	7 5 5 25
» Ostende..	10 75	7 5 5 25	12	7 75 6	16	10 25 7 50
» Louvain..	2	1 25 1	2	1 25 1	5 50	5 50 2 75
» Tirlemont..	2	1 25 1	2	1 25 1	5 50	5 50 2 75
» Ans..	5 50	5 50 2 75	5 50	2 25 1 75	5 50	2 25 1 75
	A TERMONDE.		A GAND.		A OSTENDE.	
De Bruxelles..	5 25	2 1 50	5	5 25 2 25	10	6 50 5
» Malines..	2	1 25 1	4	2 50 1 75	8 75	5 75 4 25
» Anvers..	5 25	2 1 50	5	5 25 2 25	10	6 50 5
» Termonde..	2	1 25 1	2	1 25 1	7	6 50 5
» Gand..	2	1 25 1	2	1 25 1	5 50	5 50 2 50
» Ostende..	7	4 75 5 50	5 50	5 50 2 50	10	6 50 5
» Louvain..	5 50	2 25 1 75	5 75	5 75 2 75	10 75	7 5 5 25
» Tirlemont..	5 50	5 50 2 50	7	4 75 5 50	12	7 75 6
» Ans..	9	6 5 4 50	10 75	7 5 5 25	16	10 25 7 50

BOURSES.

PARIS, LE 28 AOUT.

5 p. c.	80 70	Mutualité.	—
4 p. c.	105 20	Act. Réunies.	—
3 p. c.	112 60	E. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	—	Dette active.	21 1/4
Ob. de la v. de Par.	1210	Passive.	4 5/4
Emp. belge.	105 1/2	Emp. romain.	102 1/2
Soc. générale.	—	Naples.	101 40
B. de Belg.	775	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 27 AOUT.

5 p. c. consolidés.	94 1/2	Différées.	9
Belg. 1852.	—	Passives.	4 5/8
Hol. Dette active.	54	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	—	Bésil.	77 5/4
Id. 5 p. c.	18 5/4	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp Emp. 1854.	20 1/2 20 5/8		

AMSTERDAM, LE 28 AOUT.

Dette active.	54 5/8	Espagne. Ardoin.	19 1/8
5 p. c.	102	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	26 7/16	» 1855.	—
Synd. d'am.	96 5/8	» Passive.	4 7/8
5 1/2 p. c.	80 7/8	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	172 7/8	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104 1/2
» de Rotterdam.	—	» 1829.	104 7/8
Prusse L. 1852.	—	» C. c. Hoop.	98
Autriche. Métall.	104 1/4	» Ins. gr. liv.	—
Bésil. Emp.	—	Pologne. L. 500 h.	—

ANVERS, LE 29 AOUT.

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. Em. à Berl.	122 1/4
» Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	101 5/4	Et. R. Levée 1852.	101 5/8
» de 50 milli.	92	Cert. à A. 1854.	100 1/2
Holland. Det. act.	—		
Rente rem.	108	CHANGES.	
Autriche. Métalliq	465	Amsterd. C. jours	1/4 0/0 p. P
Lots de fl. 250.	524	Id. 2 mois.	—
» fl. 250.	832	Rotterdam. C. jours.	5/8 0/0 p. A
» fl. 500.	120	Id. 2 mois.	—
Polog. Lots fl. 500	156 1/4	Paris. C. jours.	1/4 av
» fl. 500	78 1/8	Id. 2 mois.	1/2 0/0 p. A
Bésil. E. L. 1854.	19 1/8 à 19	Londres. C. jours.	59 1/2 1/2
Espagne. Ardoin.	—	Id. 2 mois.	59 7 1/2
Dette pasive 1854.	—	Francfort. C. jours	56
» différée.	96	Id. 5 mois.	55 11/16
Danemar. E. Not.	74	A Bruxelles et Gand.	1/4 0/0
Dito à L.	—		

BULLETIN DE BOURSE.

La rente espagnole s'est bien soutenue à notre bourse de ce jour, elle a été négociée de 19 1/8 à 19 pour rester après clôture 19 1/16 à 1/8 p. — Les primes à courtes échéances recherchées. Elles ont été faites à 1 mois de 19 1/2 dont 1 à 19 1/2 dont 5/4 et P. Les obligations sur l'état étaient assez demandées.

BRUXELLES, LE 29 AOUT.

Dette active 2 1/2	55 5/4	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/4	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92	Mutualité.	105 1/8
Id. de 57 mil.	71 5/4	S. G. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	750	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	115	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	75 7/8	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux.	—
B. de Belgique.	—	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	115
Hauts-Fourneaux.	—	H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière.	—	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Fleuu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Schessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	—
Levant du Fleuu.	—	Losrenten inscr.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq	—
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	19
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelneau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bésil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	—

MARCHÉ DE LIÈGE DU 29 AOUT 1859.

Froment, l'hectolitre.	fr. 24 07.
Froment nouveaux.	» 22 65.
Seigle, idem.	» 14 90.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 29 AOUT.

Le brick anglais Océan, v. de Almeida, ch. de plomb et div. march.
Le koff han. Anna Cornelia, v. de Bergen, ch. de stocckfish.

Imprimerie de J.-B. Nosse, rue du Pot-d'Or, à Liège, N^o 622.